

1a.

OBSERVATOIRE DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Indicateurs du décrochage de la formation

Interruptions de formation durant l'année scolaire (décrochages intra-annuels)

Réalisation : Rastoldo F., Mouad R., Cecchini A., Scalambrin L.

Service de la recherche en éducation | Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Chaque année, en cours d'année scolaire (entre début septembre et début juin), des jeunes en formation dans une filière du secondaire II interrompent leurs études ou leur apprentissage avant la fin de l'année scolaire. Cet indicateur – complémentaire à l'indicateur 1 – décrit l'ampleur des décrochages intra-annuels et les caractéristiques des jeunes concernés.

Population de référence
Jeunes en formation, au début de l'année scolaire, dans une filière du secondaire II, généraliste (Collège et École de culture générale), professionnelle (apprentissages [CFC et AFP] en alternance ou en école à plein temps), préqualifiante (cf. Définitions) ou dans une structure d'accueil, domiciliés à Genève, sans certificat de niveau secondaire II, âgés de 15 à 25 ans, qui n'ont pas repris de formation connue l'année scolaire suivante (décrochages intra-annuels).

Les jeunes qui ont déclaré une mobilité (déménagement ou poursuite d'une formation ailleurs que dans le canton) ou un empêchement à poursuivre une formation (pour des raisons majeures de santé p. ex.) n'ont pas été comptés. Les formations pour adultes ainsi que les formations exigeant une certification préalable (p. ex. la maturité spécialisée) ne sont pas non plus prises en compte.

Les décrochages sont calculés sur l'ensemble des données connues (cf. *Pour en savoir plus*). Comme ces dernières ne sont pas exhaustives, ce dénombrement est probablement imprécis. Les progrès en matière de monitorage des ruptures de formation pourraient, les prochaines années, réduire en partie ce problème.

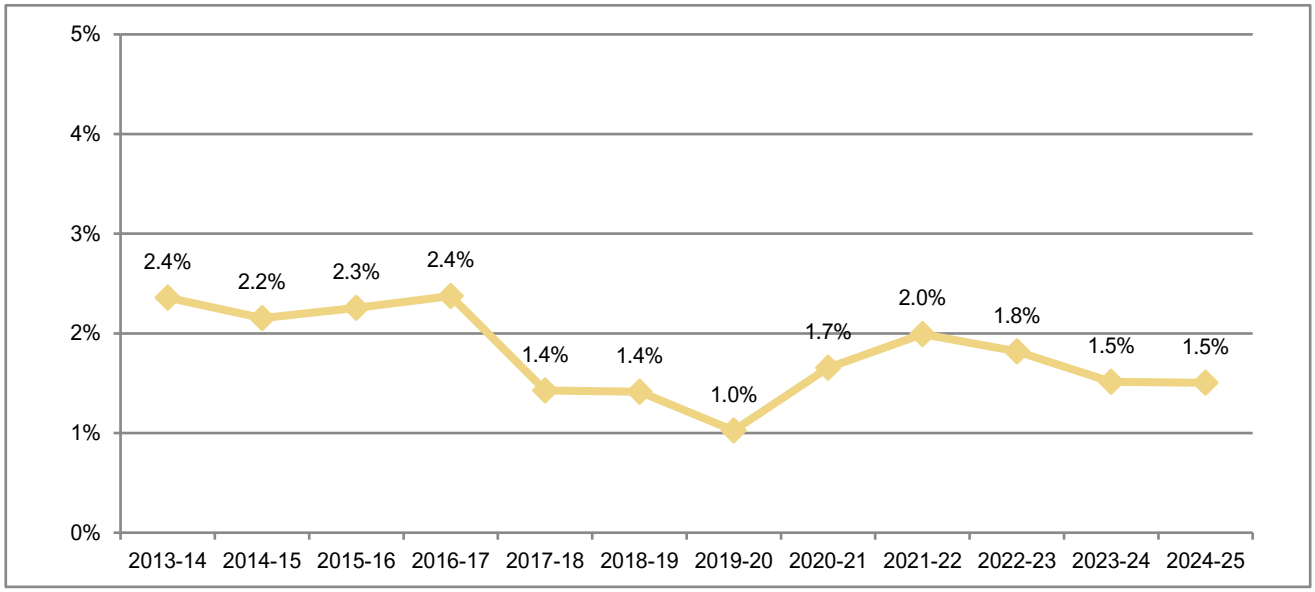
Durant l'année scolaire 2024-25, 368 jeunes ont interrompu prématurément leur formation au secondaire II en cours d'année (cf. *Population de référence*). Ils et elles représentent 1.5% des effectifs des filières de formation concernées (Fig. 1a.1). Cette proportion, en nette diminution depuis la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), est stable par rapport à l'année précédente, à l'image de l'ensemble du décrochage durant le secondaire II.

Conformément au principe de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, la proportion d'élèves qui décrochent en cours d'année ne concerne, pour cette année d'observation comme depuis 2018-19, quasiment plus que des majeurs (seuls 17 mineurs sont dans cette situation) (Fig. 1a.2).

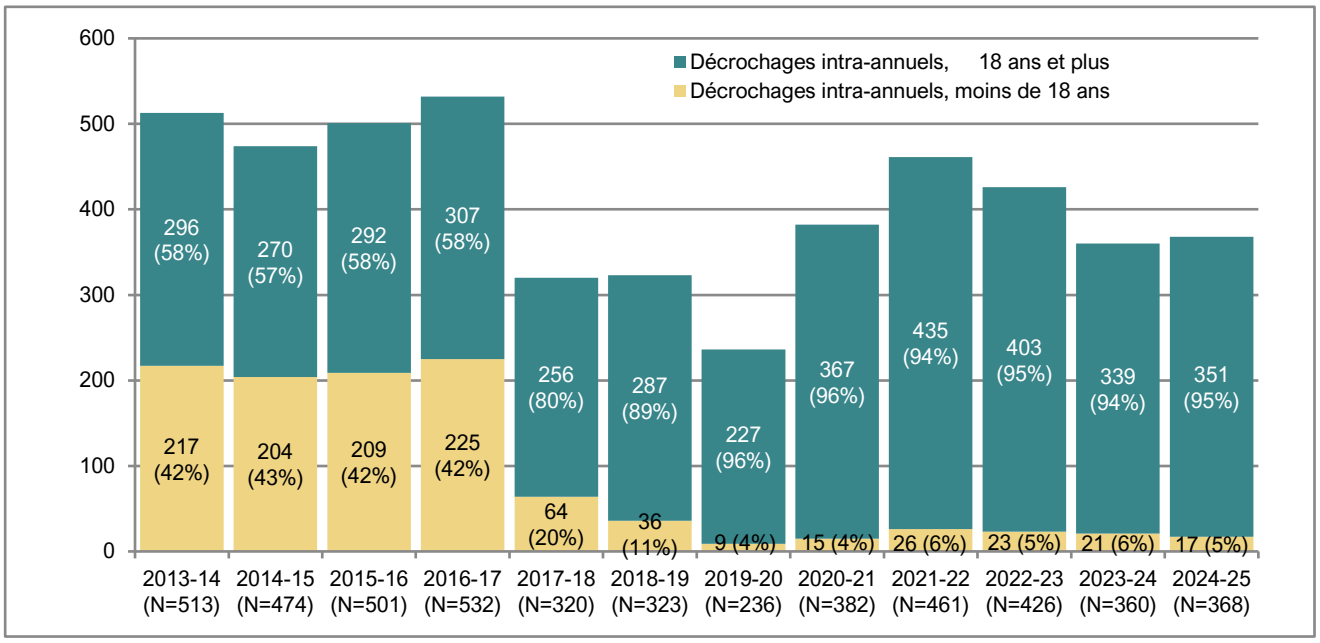
Durant l'année scolaire 2024-25, plus de 350 jeunes ont quitté leur formation en cours d'année sans en reprendre une l'année suivante

Les décrochages en cours d'année scolaire varient selon les filières et les années de scolarité. Ainsi, la majorité des interruptions (64%) se produit au début du cursus de formation – soit au cours de la première année – ou dans le cadre d'une structure d'accueil ou de formations préqualifiantes (Fig. 1a.3). Les jeunes qui ont réussi à entrer et à se maintenir dans les filières du secondaire II au-delà de cette première année tendent à poursuivre leur formation, avec ou sans réorientation ou redoublement.

1a.1 Taux de décrochage intra-annuel par rapport aux effectifs du secondaire II



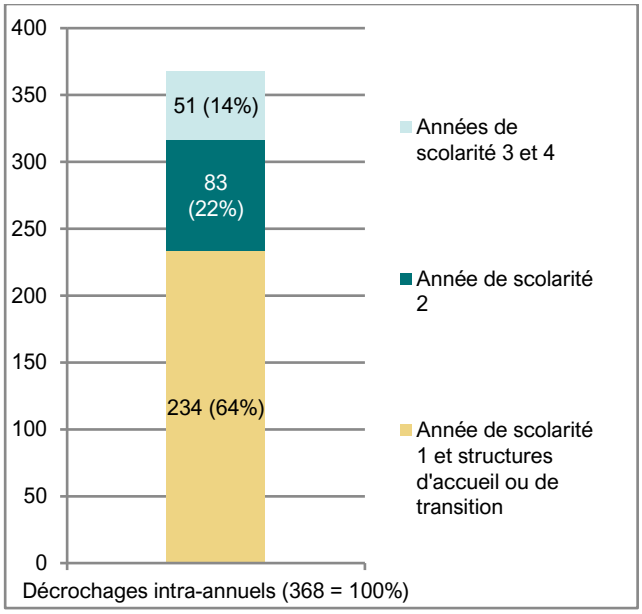
1a.2 Nombre de décrochages intra-annuels et répartition par âge



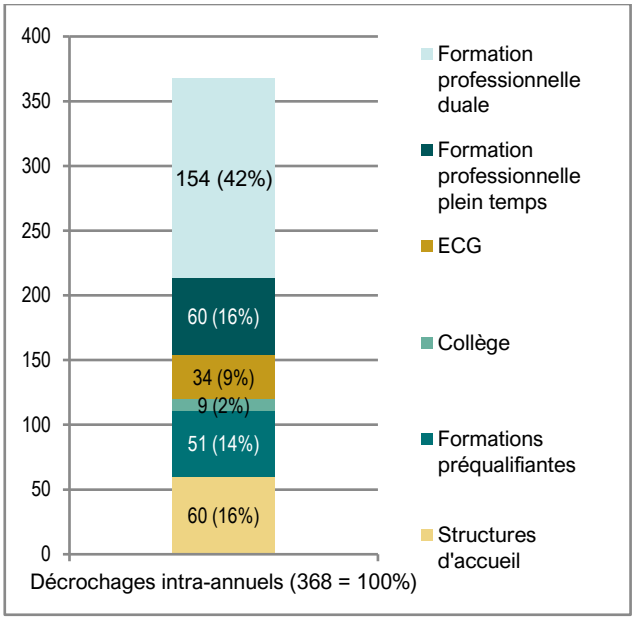
Sources : SRED – nBDS / Cognos

Selon la filière fréquentée, les décrochages intra-annuels varient fortement. Ils sont, à 42%, le fait d'élèves scolarisés dans la formation professionnelle duale, à 16% celui de jeunes en formation professionnelle en école. Les jeunes qui quittent l'École de culture générale (ECG) représentent 9% de ces décrochages, un taux proche de celles et ceux qui quittent une formation préqualifiante (14%). Les structures d'accueil connaissent un taux de décrochage intra-annuel de 16%. Si l'apprentissage dual est particulièrement concerné, c'est en raison des résiliations de contrat d'apprentissage, qui peuvent se faire à l'initiative de l'entreprise ou du jeune. Ces résiliations touchent essentiellement des jeunes majeurs. Les autres filières comptent davantage de jeunes mineurs, qui sont soumis à l'obligation de formation jusqu'à 18 ans et donc moins sujets au décrochage, surtout en cours d'année.

1a.3 Année de scolarité fréquentée au moment de la rupture (année scolaire 2024-25)



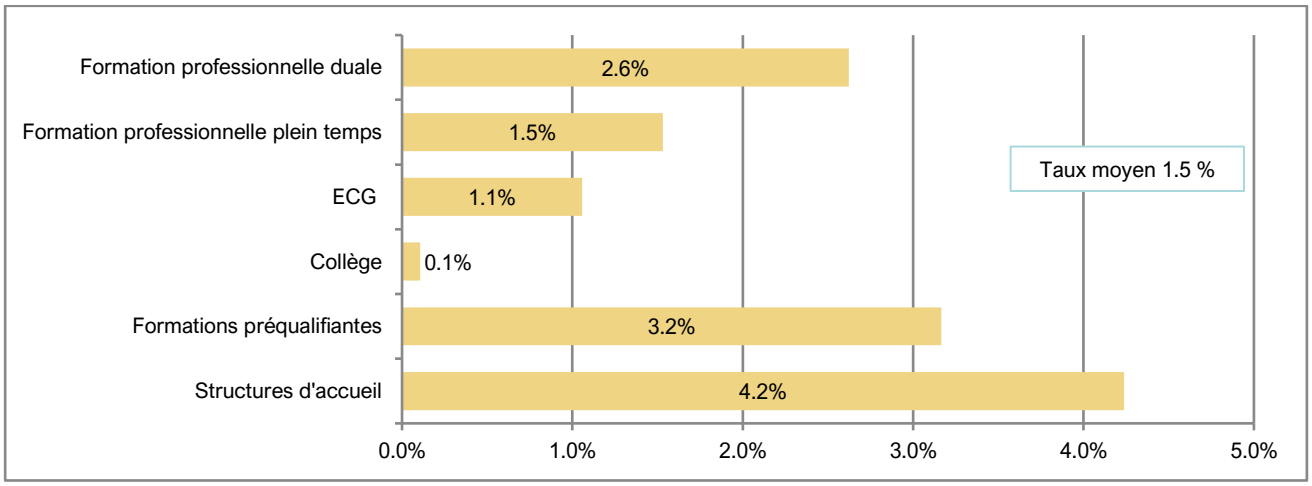
1a.4 Filière fréquentée lors de la rupture (année scolaire 2024-25)



Sources : SRED – nBDS / Cognos

Le taux moyen de décrochage en cours d'année est de 1.5%, mais il varie significativement selon la filière fréquentée. Les structures d'accueil, les formations préqualifiantes et l'apprentissage dual voient, dans une proportion supérieure à la moyenne, des jeunes partir durant l'année scolaire. En revanche, ce taux de décrochage est très marginal pour le Collège (0.1%) et plutôt conforme à la moyenne pour l'ECG ainsi que pour les formations professionnelles en école (Fig. 1a.5).

1a.5 Taux de décrochage intra-annuel selon la filière (année scolaire 2024-25)



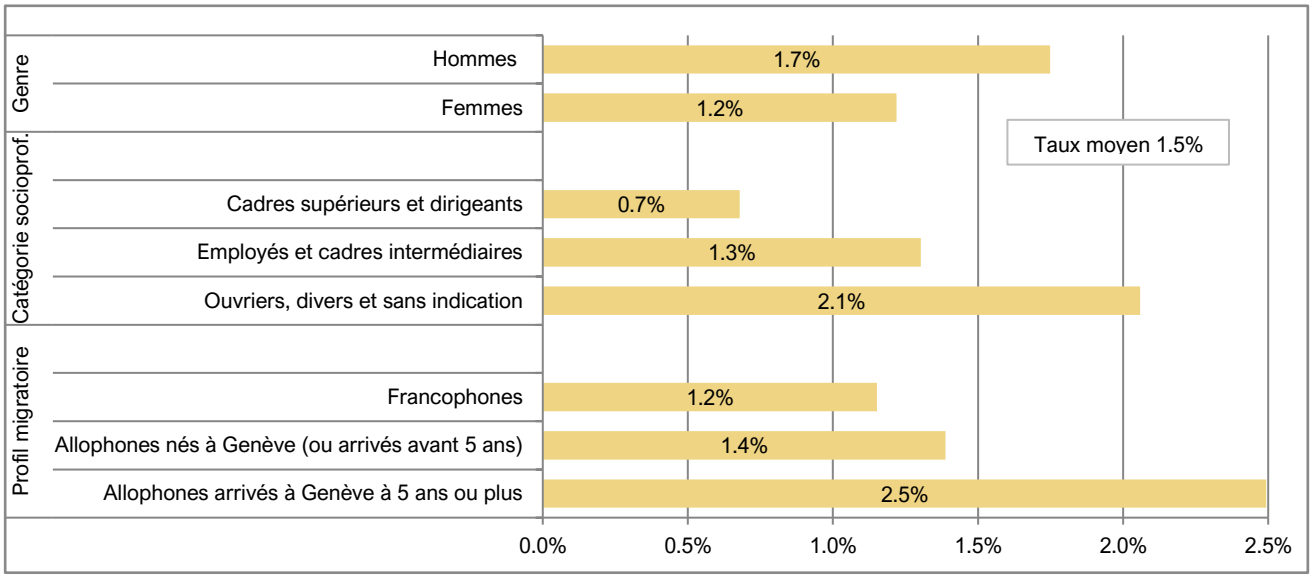
Sources : SRED – nBDS / Cognos

À l'instar de l'ensemble des situations de décrochage, les ruptures de formation intra-annuelles interviennent surtout dans les filières regroupant le plus de jeunes en situation de vulnérabilité scolaire et accueillant davantage de majeurs, à savoir les filières d'accueil, les formations préqualifiantes et la formation professionnelle duale. Les élèves des autres filières sont soit en situation de poursuivre leur formation certifiante, soit maintenus au sein du système de formation par l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (cf. indicateur 1).

Des décrochages durant l'année scolaire nettement corrélés au profil social des jeunes

Le profil sociodémographique des jeunes en situation de décrochage ne change pas et montre une surreprésentation des hommes (légère cette année), des jeunes issus des milieux les moins favorisés et des jeunes issus de la migration, particulièrement si elles ou ils sont arrivés à Genève après le début de la scolarité obligatoire (Fig. 1a.6). Cette configuration concerne tant les décrochages intra-annuels que ceux qui se déroulent entre deux années scolaires (cf. indicateur 1b).

1a.6 Taux de décrochage intra-annuel selon les caractéristiques sociodémographiques des jeunes scolarisés au secondaire II (année scolaire 2024-25)



Sources : SRED – nBDS / Cognos

Pour en savoir plus

Définitions

Formations préqualifiantes : formations ne menant pas directement à l'obtention d'une certification, mais permettant de rejoindre un cursus certifiant. Ces formations sont délivrées dans le cadre de l'enseignement secondaire II par le Centre de formation préprofessionnelle (CFPP), les classes préparatoires de l'ECG et des centres de formation professionnelle (CFP), les dispositifs de maintien en formation de l'ESII (les Parcours Individualisés - parcours de remobilisation, d'orientation et de soutien à l'accès à une formation), ainsi que les dispositifs de CAP Formations destinés aux jeunes mineurs.

Les mineurs suivis à CAP Formations sont considérés comme étant en formation au titre de FO18. Les majeurs suivis à CAP Formations, du fait notamment du caractère non obligatoire de ce suivi, sont considérés comme étant en décrochage.

Sources

Les données sont extraites de la base de données scolaires du DIP (nBDS). Le nombre de décrocheurs et décrocheuses est issu de rapports Cognos développés pour la Direction générale de l'enseignement secondaire II. Ces rapports dénombrent, à partir des données enregistrées dans la nBDS, les mouvements de scolarité durant l'année scolaire (N0080) et entre deux années scolaires (N0138).

Pour aller plus loin

Tous les travaux du SRED consacrés au décrochage de la formation et aux mesures de soutiens destinées aux jeunes à risque de décrochage sont disponibles sur la page :

https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/observer-analyser-mieux-comprendre/observatoire-du-decrochage-scolaire